L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 23 JANVIER 1870. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 23 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par P. J. Oger, à 10 heures, 184 rue Poydras, entre Carondelet et Baronne—Le stock entier de [illegible], consistant en confections pour dames, [illegible], et enfants, et de la dernière mode, provenant des meilleures manufactures parisiennes.

[illegible] Guibault, à 4 heures de l'après-midi, à l'angle des rues Claiborne et Dumaine—Le [illegible] d'une pharmacie très bien assortie.

J. Dejan, Jr., à 10 1/2 heures, au No. 39 rue St Philippe, entre Chartres et Royale—Le fonds [illegible] de la fonderie située rue St. [illegible], entre Chartres et Royale, ancienne maison [illegible]. Et à sa salle d'encan, meubles et [illegible].

B. J. Montgomery—A 10 heures, au No 189 [illegible], le fonds d'une grocerie de famille.

[illegible] Beaumont, au No 89 de la rue de Chartres, [illegible] de Sheffield, habillements, chapeaux, [illegible] et enfants.

[illegible] Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Achetez vos [illegible] et chocolats chez M. [illegible] Turcla, 23 Vieille-Levée.

Achetez vos Stoves, Batterie de cuisine, Ustensiles de ménage et Ferblanterie, chez L. CHAPOTEL, angle des rues Bienville et Bourbon.

M. J. Dejan, Jr. vendra, lundi, à 11 heures, dans sa salle d'encan de la rue Gravier, deux mobiliers de salon, légèrement avariés, pour le compte de qui il appartiendra et aussi [illegible] de chaises et de berceuses en jonc.

M. J. Dejan, Jr. vendra, lundi, à 11 heures [illegible], rue St Philippe, No. 39, entre les rues [illegible] et Royale, le stock de la susdite fonderie, [illegible] composé de machines, instruments, [illegible] fer, fonte, bouilloires, balcons, vérandas [illegible] et divers articles manufacturés.

Marchandises sèches à l'encan—Mercredi [illegible] courant, MM. Hoffman, Harks & Co. [illegible] à crédit, 300 colis de marchandises américaines et étrangères, au No 41 de la rue de Chartres, en face de l'hôtel St James. Cette vente [illegible] et nous engageons le public à lire [illegible] d'encan où sont détaillés les articles [illegible] n'y manque pas l'abondance non plus [illegible] que nous fait espérer que cet encan offrira [illegible] chances de bon marché. Nous [illegible] les marchands qui ont à regarnir [illegible] magasins, jamais plus belle chance ne leur [illegible]. Ils trouveront les conditions de la [illegible] un catalogue qui sera prêt pour lundi [illegible] mercredi 26 du courant.

ENCAN POUR LES DAMES!

Avis aux Dames!

W. DAUPHIN, 150 rue du Canal, a l'honneur d'informer les dames de la ville qu'à dater de [illegible] aux nouveautés de printemps, il fera [illegible] et jeudi prochains, une vente à l'encan [illegible] splendide d'articles de modes et [illegible] provenant des fabriques les plus renommées de l'Europe. Cet assortiment se compose [illegible], crêpe, rubans, soieries, [illegible], dentelles Valenciennes, Alençon, [illegible] blonde, châles, voiles et mouchoirs, [illegible] garnis de Paris, [illegible] italiennes, [illegible], fleurs artificielles, parures et garnitures de robes, gants, éventails, peignes et parures, plumes d'autruche, plumes Marabout [illegible] assortiment d'oiseaux et de plumes [illegible]. Toutes ces marchandises [illegible] récente et seront vendues avec garantie [illegible].

[illegible] Dauphin reçoit ses articles directement [illegible] offre aux dames, pour le passé, aux marchands, le plus grand assortiment de gros, aux [illegible] les plus avantageux dans cette ville.

Réclames, etc.

Voir les entrefilets appelant l'attention sur les annonces, voir la deuxième page.

THEATRES.

Aujourd'hui, Dimanche:

Opéra—Les Invalides du Mariage, comédie, Madame est Couchée, vaudeville, et deux [illegible], les Meuniers et les Moissonneurs.

Académie de Musique—Représentations par la troupe Leffingwell.

[illegible]—Aladin et the Little Rebel.

Great City Museum—Nos 40 et 42 rue St. Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

Une Convention d'Etat.

[illegible] avons souvent invité les citoyens de l'Etat à s'entendre sur les moyens les plus [illegible] pour arrêter dans ses desseins la [illegible] radicale qui s'est emparée, depuis bientôt [illegible] ans, de l'administration des affaires en Louisiane. Si les habitants de [illegible], découragés par la conduite arbitraire [illegible], n'ont pas l'espoir de sauvegarder [illegible] franchises politiques ni de regagner le droit de se gouverner eux-mêmes, ils doivent appliquer tout ce qui est humainement possible pour défendre leurs intérêts matériels. [illegible] intérêts, nous le leur répétons pour la [illegible] fois, se trouvent sérieusement compromis par le système ruineux de législation [illegible] depuis deux ans en Louisiane. [illegible] législateurs radicaux de la Caroline du Sud ont ajouté trente-quatre millions à la dette de cet Etat et en ont fait tomber les [illegible] à vingt cents à la piastre. Et nous marchons rapidement au même [illegible]. Notre législature gaspille, indignement, les deniers publics, elle grève l'avenir par [illegible] allocations insensées, et elle ne tardera [illegible] à épuiser nos ressources présentes et [illegible].

Nous avions espéré que cet état de choses [illegible] avec la Législature actuelle, [illegible] nous imaginions en être quitte pour [illegible] quinze millions, coût déjà bien lourd de l'essai de reconstruction radicale. Mais ceux [illegible] goûté de la curée ne veulent pas lâcher [illegible] proie tant qu'il y aura quelque lambeau à dévorer.

[illegible] que les uns proposent impudemment [illegible], cette assemblée sous le prétexte [illegible] futile, d'autres, plus habiles, présentent [illegible] législation nouvelle qui permettrait à la [illegible] du gouverneur de fabriquer une majorité [illegible] et de conserver avec le pouvoir le maniement des fonds provenant des taxes, et la fabrication ad libitum des obligations à terme.

[illegible] est des choses tellement monstrueuses [illegible] les croit impossibles; celles-là sont [illegible], cependant. Les textes des bills sont [illegible], nous les avons lus. Un dicton dans [illegible] ces classes qui donnent au gouverneur Warmoth une dictature tout à fait orientale. Il n'y a pas de doute permis sur les intentions et les projets de cette coterie d'hommes [illegible] rapaces—véritable fléau qui s'est abattu sur notre pays pour en épuiser la substance. [illegible] des représentants et des sénateurs [illegible] se perdent impunément dans les [illegible] au Mechanics' Institute, leur présence [illegible] délibérations ne sert qu'à donner un semblant de légalité aux mesures oppressives ou [illegible] de cet assemblage d'aventuriers [illegible] d'autrui. Que reste-t-il donc [illegible]?

Nous l'avons dit maintes fois : l'apathie et [illegible] de la population, sa [illegible] à se soumettre à tout ce qu'il plaît à ces [illegible] de contrebande de décréter, [illegible] ces derniers à tenter toujours davantage. [illegible] ne pourront plus placer des obligations de l'Etat à 35 cents à la piastre, comme ils [illegible] pour les bons de Levée, ils en viendront [illegible] cents, et quand cette ressource leur fera [illegible] voteront de nouveaux impôts ou décréteront des emprunts forcés, comme cela se [illegible] au Mexique.

[illegible] deviendra notre agriculture, et après [illegible] agriculture, le commerce, l'industrie ou la navigation, si la perspective qui ressort de la marche actuelle des affaires, se réalise? Devons-nous laisser continuer ces saturnales sans [illegible] au moins une protestation énergique! [illegible] nous laisser croire par notre silence [illegible] toutes ces dettes créées au [illegible] des générations à venir ainsi bien [illegible] génération présente, ou que nous les [illegible] lorsque les circonstances auront [illegible] dans nos mains le gouvernement de nos [illegible]? Non certes, ce serait un aveu d'impuissance par trop lâche. Si le seul droit qui nous reste est celui d'élever la voix, employons-[illegible] au moins, et formulons avec nos protestations pour le présent nos réserves pour l'avenir.

Nous voyons avec plaisir qu'un de nos confrères de Bâton-Rouge, l'Advocate, partage, à [illegible], notre manière de voir. Il propose [illegible] une convention de représentants délégués par le peuple, qui se rassemblerait à la Nouvelle-Orléans ou à Bâton-Rouge dans le [illegible] du mois de février. Voici quels seraient, [illegible], les devoirs de cette convention.

Qu'il soit du devoir de cette convention de [illegible] au nom du vrai peuple de cet Etat [illegible] la conduite ruineuse et illégale de la [illegible] actuelle; d'avertir les corps financiers [illegible] dans tout le pays que lorsque nous recouvrerons le pouvoir nous désavouerons et [illegible] répudierons toutes les dettes qu'elle aura [illegible] frauduleusement, et qu'ils doivent refuser toutes les obligations émises par la [illegible] actuelle comme n'ayant pas plus de [illegible] ni de valeur que si elles portaient le sceau [illegible] congrès haytien de singes hommes, au lieu [illegible] porter le sceau jadis honorable de cet Etat. [illegible] de plus, comme les membres démocrates [illegible] ont unanimement à vaincre leurs répugnances et à [illegible] leurs sièges parce qu'ils ne sont pas avisés que le peuple désire qu'ils se retirent et [illegible] jusqu'à l'ombre d'une participation, par leur intermédiaire, du peuple vertueux de la Louisiane dans les actes outrageants qui caractérisent la majorité corrompue de la Législature, que la convention les invite à se retirer et il est certain que les membres répondront au nom de démocrates au [illegible] à cette invitation.

Une convention d'Etat doit être appelée, selon nous, avec pleins pouvoirs d'examiner la situation et d'aviser aux meilleurs moyens à employer pour défendre les intérêts matériels de notre Etat et pour sauvegarder les droits et les libertés de la population. Elle doit arrêter une ligne de conduite à suivre et organiser une ligue entre tous les bons citoyens pour résister aux abus de pouvoir dont nous sommes les victimes. Il n'y a aucun profit personnel à gagner pour ceux qui prendront l'initiative d'un pareil mouvement, mais ils feront acte de bons citoyens et la reconnaissance publique les récompensera de leur zèle. Nous espérons qu'il se trouvera des cœurs généreux pour mettre à exécution l'idée que nous avons souvent émise et que l'*Advocate* vient de présenter à nouveau sous la forme d'un chaleureux appel.

Théâtre de l'Opéra.—Le spectacle de ce soir se composera de *Les Invalides du mariage*, comédie en 3 actes de Delacour, *Madame est couchée*, comédie-vaudeville en un acte; *Les Meuniers*, ballet en un acte, et *Les Moissonneurs*, pas dansé par mesdames Pepita et Keitt.

Lundi, on donnera la seconde représentation de *Faust*, grand opéra en 5 actes de Gounod.

P. S.—La soirée d'hier a été l'une des plus brillantes de la saison. Une chambrée magnifique, une exécution magistrale et un triomphe pour MM. Michot et Dumestre et madame Dupuy, en voilà le résumé en quelques mots. Nous félicitons sincèrement M. Calabrési de cette première représentation de *Faust*; elle promet une série de recettes fructueuses. La manière dont l'œuvre de Gounod a été montée et interprétée nous fait augurer favorablement de la reprise du *Prophète* qui doit avoir lieu prochainement pour le bénéfice de M. Calabrési, notre digne et habile chef d'orchestre-directeur. Nous parlerons dans un prochain numéro de ce bénéfice, et nous saisirons avec empressement cette occasion de rendre au bénéficiaire la justice que méritent son zèle, ses efforts, son talent et la conscience qu'il a apportée dans l'accomplissement de sa mission.

Académie de Musique.—Les amateurs de scènes comiques feront bien de se presser s'ils veulent voir le fameux comédien M. Leffingwell, car cette semaine est la dernière de son engagement à ce théâtre. Ce soir la représentation se compose d'une pièce comique dans laquelle M. Leffingwell remplit le principal rôle.

Bal du Conclave Ætna S. W. M.—Depuis quelque temps on fait de vastes préparatifs pour le second grand bal paré et masqué qui doit être donné, par le Conclave Ætna No 15 S. W. M. pour le bénéfice du fonds de secours, mardi soir, 25 du courant, à la salle des Odd Fellows. La considération sociale dont jouissent les membres de l'Ætna et le caractère très choisi de leur premier bal, donnent l'assurance que la partie dont il est question sera remarquable de tout point et aura grand succès. Nombre de nos modistes fashionables sont activement occupées à confectionner les toilettes des dames qui ont été assez heureuses pour avoir des invitations; et les tailleurs sont fort occupés aussi à habiller les messieurs qui comptent se rendre à ce fameux bal. La musique sera splendide et la fête somptueuse et complète. Voici la liste nominale des membres qui composent le comité d'arrangement : A. A. Ker, chairman ; Louis Kunz, C. E. Richards, J. A. Bourg et James Brandford Williams. Les commissaires sont : A. A. Ker, chairman ; N. Benachi, Geo. C. Paisley, John Casey, C. E. Richards, W. H. Wall, J. A. Bourg, Louis Kuntz, H. Dupré, Thomas Vizard, E. A. Royall, John G. Guérin, Wm. Pemberton, E. H. Morgan, Jr., T. D. Harper.

CHRONIQUE LOCALE.

Collision sur le fleuve.—Hier matin, un peu avant 8 heures, le bateau ferry Lucretia, de la ligne Morgan, en traversant le fleuve pour se rendre à Alger, a eu heurté par le bateau dragueur Essayons et a reçu des avaries sérieuses. Le bateau ferry était chargé de passagers et pendant un instant l'inquiétude a été grande. Heureusement personne n'a péri.

On dit que l'Essayons n'avait pas de pilote régulier. Le bateau Lucretia a été remorqué par le dragueur au wharf, où il a été solidement amarré.

Une grève sur la Levée.—Hier matin, de bonne heure, nombre de travailleurs du Second District sont venus en corps au débarcadère d'en haut, et lorsqu'on leur a demandé de travailler pour un bateau arrivé pendant la nuit, ils ont dit qu'ils ne travailleraient pas à moins de 50 cents par heure. Le prix, considéré comme exorbitant, a été refusé et ceux qui une autre bande a consenti à travailler aux anciens prix, tentative a été faite pour les en empêcher. A peu près à la même heure arrivait un autre bateau et les grévistes qui retournaient paisiblement au débarcadère d'en bas. Il ont formé des attroupements une partie de la journée et à midi ou d'autres eux n'avait repris le travail.

Première Cour de District.—Clara Wallace, pour vol, a été condamnée à 1 an de prison dans la maison de refuge.

Mary Johnson, pour vol, à un an de travaux forcés.

John Roach, pour vol, à un mois de prison.

Dans l'affaire de John Griffin, qui, le 14, avait été relâché par le juge Abell sur un cautionnement de $10,000 et sur la déclaration que le meurtre était un homicide, le Grand Jury a rendu un verdict de meurtre.

C. W. Cammack a été traduit sur la même accusation.

Jno. Edward, couleur, accusé d'avoir volé divers instruments de charpentier et d'autres articles, a été renvoyé à la Cour Criminelle par le recorder du Second District.

Accident de Char.—Vendredi soir, vers 6 heures, M. James Nusteil a été renversé par un des chars de Jackson, au coin des rues St-Joseph et Baronne. Il a été transporté chez lui, rue Carondelet, No 178, où le Dr Folwell lui a donné des soins. Il a les mains et la poitrine en très mauvais état.

Vol.—Laurel Smith, chez qui l'on a trouvé divers instruments de charpentier, réclamés par J. B. Noble comme lui appartenant, a été arrêté hier, rue Clio.

Vol avec effraction.—Dans la nuit de vendredi, des voleurs sont entrés, en forçant une porte de derrière, dans le magasin à comptoir de M. Phelter, rue du Camp, entre les rues St-Andrew et St-Mary, devant le marché des Magasins. Ils ont trouvé $30 ou 30 pieds en arrière un coffre-fort qu'ils ont pris de la porte de fer et ont réussi à l'ouvrir. Ils n'y trouvant que $5 qu'ils ont pris, mais le dommage fait à la serrure entraînera probablement une dépense de $50.

Un autre meurtre.—Hier soir, vers 9 heures, M. Charles Horn, foreman de la compagnie de pompiers No 20, a été tué au coin des rues Thalie et Dryades par deux hommes inconnus qui ont tiré sur lui sans avoir été provoqués et qui ont pris la fuite. Un homme de couleur, Oliver Russell, qui passait en ce moment, a reçu une des balles au genou droit.

Le défunt a été transporté chez lui rue Thalie, près de la rue Dryades, non loin de l'endroit où les coups de feu ont été tirés. Cette affaire est mystérieuse et les amis même de Horn ne peuvent donner aucune explication. La blessure reçue par Russell n'est pas dangereuse, mais elle est fort douloureuse.

Navire brulé.—Hier, vers 3 heures de l'après-midi, le feu a éclaté dans la cale du navire anglais Niotaux, mouillé au poteau No 30, 3me District. Les flammes étant irrésistibles, le remorqueur Chamberlain a conduit le navire incendié devant la rue Désirée où il a été sabordé.

La cargaison sera presque entièrement perdue. Il était chargé pour Liverpool et assuré pour 1262 balles de coton, 100 barils, 100 tierçons et 153 colis de suif, sans compter des merrains, graines de coton, etc. La cause de ce feu est inconnue jusqu'à présent.

TEMPERATURE — 22 Janvier 1870.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien. No 111, rue du Canal.

6 heures	A. M.	....	52 degrés
12 "	A. M.	....	56 "
3 "	P. M.	....	58 "
6 "	P. M.	....	57 "

Législature de la Louisiane.

SAMEDI, 22 janvier 1870.

Sénat.—Le comité judiciaire fait un rapport favorable au bill qui crée le 9e district judiciaire.

Rapport, par substitut, est fait sur l'acte établissant les pensions pour les victimes de 1814 et 15 et leurs veuves.

Par substitut, sur le bill autorisant le gouverneur, en certains cas, à lancer des mandats d'arrêt contre les personnes accusées de meurtre ou d'autres crimes.

Rapport aussi favorable sur le substitut du comité de finance pour établir certaines manufactures.

M. Ray demande que les trois derniers bills soient envoyés à l'impression. Accordé.

M. Bacon annonce un bill pour punir la corruption.

M. Lynche annonce un bill pour la vente des terres publiques.

Par M. O'Hara, bill pour empêcher la foule dans les chars.

Par M. Ray, un bill relatif aux appels des juges dans les cours de paroisse.

Aussi un bill fixant le salaire du président et des juges associés de la Cour Suprême. Référé.

Le règlement est suspendu et une résolution réunie est votée pour inviter les sénateurs et les représentants de la Louisiane au Congrès à user de leur influence contre la réduction des droits sur le sucre et la mélasse, attendu que cette réduction ruinerait nos planteurs sucriers de cet Etat.

M. Packard présente une résolution pour que le bill sur les élections soit référé à un comité spécial de cinq membres.

M. Campbell demande qu'on vote par oui et par non.

M. Ray soutient qu'une pareille résolution n'est pas dans l'ordre.

Le président décide que le point est bien pris.

MM. Bacon et Futch sont d'un autre avis.

Le président décide que la résolution est contraire à l'ordre.

Un bill relatif à l'éducation publique est envoyé à l'impression.

Un bill allouant une somme de $000 pour le déménagement du gouvernement de l'[illegible] Code, au palais de l'ancien [illegible] est adopté.

Un bill sur les vagabonds est envoyé à l'impression.

Le bill d'élection vient à la discussion comme affaire commencée.

M. Ray combat la résolution pour renvoyer le bill à un comité spécial, ce qui la tuerait et ferait l'affaire des démocrates. M. Ray veut la protection de tous.

M. Campbell dit que le bill a été combiné par trente membres des plus graves du parti républicain de l'Etat. C'est une copie des bills d'élection de New-York, de la Pensylvanie et d'autres Etats du Nord et du Nord-Ouest, avec des modifications. M. Campbell combat le renvoi du bill à un comité.

M. Lynch veut le renvoi au comité parce qu'il trouve le bill défectueux. Bien que républicain, M. Lynch ne permettra à personne de lui dicter son vote. S'il peut voter consciencieusement, il ne demande pas mieux; mais s'il faut voter contre son sentiment et la conscience, les électeurs auraient mieux fait d'envoyer au Sénat un autre homme que lui, car il n'est pas d'humeur à sacrifier ses principes de droit et de justice pour rien au monde.

La résolution passe alors par 16 contre 14.

Le président dit qu'il ne peut nommer à présent les membres du comité, car il faut qu'il sache quels sont les ennemis du bill, ces ennemis ne peuvent, suivant les règles parlementaires, faire partie de la commission.

Le Sénat, sur la motion de M. Ray, s'ajourne.

Chambre des Représentants.—Présidence de M. Carr, 73 membres présents.

M. Gartskamp, de Jefferson, présente une résolution nommant un comité spécial pour examiner les contrats suivants qui ont été enregistrés par le Conseil communal de la ville de Jefferson :

Le contrat pour paver l'Avenue St-Charles, contrat déjà déclaré illégal par les cours ; le contrat pour fournir du gaz à la ville de Jefferson ; le contrat avec la compagnie du chemin de fer de Chattanooga ; le contrat pour niveler et améliorer certaines rues; le contrat pour fournir des coquilles et pour coquiller certaines rues, et celui pour endosser et payer l'intérêt sur certaines obligations de la compagnie du Canal de l'Ile aux-Vaisseaux.

M. Gartskamp dit qu'un grand nombre de citoyens de Jefferson ont protesté contre ces contrats, et il pense qu'il y a de la vérité dans les fondements sur lesquels repose leur objection.

M. Gair, d'Est Feliciana, présente une résolution pour expulser M. James A. Craig, le assistant de sergent-d'armes, parce qu'il a dit qu'il y avait à la Chambre une clique toujours prête à voter pour de l'argent certains bills et que plusieurs membres avaient reçu pour cela jusqu'à $4000.

M. McMillen veut qu'on procède différemment à l'égard de M. Craig qui est un homme très courtois et un bon républicain. Il faut donc, dit-il, qu'on nomme préalablement un comité qui aura charge de rechercher les faits de vénalité reprochés aux membres de la Chambre. Si ces faits ne peuvent être avérés, alors il sera temps de disposer de M. Craig.

M. Bunell repousse la résolution parce que M. Craig n'a fait qu'user de son droit de citoyen et que ses opinions sont libres; tout individu peut critiquer tout acte de législation.

M. McMillen demande alors que la résolution soit référée à un comité de trois membres qui rechercheront si M. Craig a tenu le langage qu'on lui prête. La motion prévaut.

M. McMillen présente une résolution pour inviter l'auditeur des comptes publics à faire un rapport sur la situation financière de l'Etat, lequel rapport devra être soumis samedi prochain. Adoptée.

M. Hatchinson demande que le comité des canaux s'informe si la compagnie du canal du Mississippi et du Golfe a rempli son contrat avec la ville et de faire un rapport à la Chambre. Adoptée.

M. Guigonet, des Avoyelles, demande que le comité judiciaire raye le mot "mâle" dans toutes les parties de la constitution de l'Etat où ce mot apparaît en connexion avec la citoyenneté et l'éligibilité aux places.

Pendant une discussion sur la remise de l'ordre spécial du jour, la Chambre s'ajourne.

La catastrophe de Detroit.—Nous empruntons au *Free Press* de Detroit les détails navrants de la mort de cinq enfants.

Le lieu du sinistre est situé sur Wight street, très près du coin de Walker, sur le bord de la rivière. La maison était composée de deux étages, occupée par un Français nommé de Cousu, de Montréal. La famille comprenait le père, la mère et sept enfants.

Vers huit heures du soir l'attention des voisins fut éveillée par des cris et pleurs d'enfants. Presqu'au même moment les flammes et la fumée sortaient par les fenêtres et à travers les murs. Le père avait quitté la maison à peu près un quart d'heure avant et était allé voir un de ses parents demeurant deux ou trois blocks plus loin. Les enfants poussaient des cris perçants et épouvantables, et pendant un instant on aperçut à l'une des fenêtres la forme de l'aînée des filles.

Sur les indications de la mère, une douzaine d'hommes se précipitèrent sur une porte de derrière, ils essayèrent à plusieurs reprises de l'enfoncer, mais elle était trop solide et le serrure tenait bon. Les cris de détresse et d'agonie qui arrivaient jusqu'à eux ne leur disait que trop l'horrible souffrance des petits malheureux enfermés dans cette chambre. Ils furent enfin obligés de battre en retraite sans avoir pu porter aucun secours, les flammes les consumaient déjà à sortir par les interstices, leur brûlant le visage.

Quand une échelle fut posée contre la croisée, les flammes, qui avaient déjà brisé les vitres, sortaient par l'ouverture et semblaient lécher de leurs langues tortueuses les bouts de cette échelle. Il y avait des enfants mourants là-haut, et arriver jusqu'à eux semblait être chose impossible. Cependant, en ce moment, ne tenant aucun compte du danger auquel il s'exposait, M. Pilon, un des parents de la famille, grimpa le long de cette échelle et, à la fenêtre, repoussa la flamme avec sa casquette et entra dans la chambre.

M. Pilon y resta quelques secondes qui parurent être un siècle à la foule assemblée, spectatrice de cet acte de courage. Il reparut enfin à cette fenêtre, tenant dans ses bras une petite enveloppe de flammes, et descendit l'échelle, les cheveux et les vêtements en feu, au milieu des bravos enthousiastes de ses hommes et de ses femmes qui, un moment auparavant, le croyaient perdu. En arrivant à terre, M. Pilon et la petite fille qu'il venait de sauver reçurent tous les soins que demandait leur état. Pendant ce temps les gémissements affaiblis s'éteignant qui partaient de la chambre annonçaient que les malheureuses petites victimes cessaient de souffrir. Le bâtiment fut entièrement détruit, et quand on parvint à éteindre le feu, une centaine d'hommes se mirent à l'œuvre pour déblayer les décombres afin de retrouver les corps des enfants.

A l'endroit où devait être le bas de l'escalier, on trouva les cinq corps calcinés et contractés. L'aînée des enfants, jeune fille de 15 ans, tenait sur sa poitrine la plus jeune de ses sœurs. Ses bras brûlés la tenaient si étroitement qu'il fut impossible de séparer les deux cadavres et qu'on dut les enterrer ensemble.

Le feu ne peut donner aucun éclaircissement sur l'origine du feu. Les seuls détails que l'on ait pu venir de la mère. Elle prétend que vers sept heures elle mit au lit une de ses petites filles et se coucha tout habillée près de l'enfant avec l'intention de rester jusqu'à ce qu'elle fut endormie, mais que, s'étant endormie elle-même, elle fut réveillée par une autre de ses filles qui la tirait par son linge en lui criant que la maison était en feu. Les enfants effrayés couraient dans toutes les directions en criant, tandis que la chambre se remplissait de fumée. La mère se rappelle avoir pris dans ses bras l'enfant qui était au lit, et avoir gagné l'escalier en disant aux autres enfants de la suivre. Quand elle arriva dehors, elle assit sa fille sur la neige et essaya de retourner à la chambre, mais trouva la porte fermée à clé. Elle suppose que, aveuglés par la fumée et les flammes, les enfants ne la suivirent pas immédiatement, et que quand ils voulurent le faire, la fille aînée, dans sa confusion, ferma la porte.

Quelques personnes croient que ce feu est l'œuvre d'un incendiaire, par la raison qu'au rez-de-chaussée, où il a commencé, on n'avait pas allumé de feu au poêle de toute la journée.

Accidents.—Nous lisons dans l'*Amérique* de Chicago :

Encore un déplorable accident causé par le pétrole! Depuis quelque temps il se vend une substance extraite du pétrole et que l'on nomme "gasoline." On la dit très inflammable et par conséquent dangereuse dans l'emploi ordinaire qu'en font les familles. Le fait que nous citons ci-après prouve que les autorités devraient en empêcher la vente, ou tout au moins la restreindre. Mardi dernier, vers huit heures du matin, une dame Lanterman, demeurant au No 181 South Robey street, faisait des préparatifs pour commencer le repassage de quelques pièces de linge dans une petite chambre à l'arrière de sa cuisine où elle fait usage d'un poêle dans lequel elle brûle du "gasoline." Elle y amena son enfant, petit garçon de onze mois, et le plaça sur une chaise haute. Puis, allumant une lampe contenant aussi du "gasoline," elle alla à la recherche d'un vase contenant de cette substance, afin de remplir le réservoir du poêle. Ne pouvant atteindre le vase, elle déposa sa lampe sur le plancher près du poêle et non loin de l'enfant. A peine eut-elle le dos tourné que le "gasoline" dans le réservoir prit feu et le communiqua à la lampe. Elle s'empara immédiatement de celle-ci avec l'intention de la jeter dehors, mais les flammes lui brûlant la main, elle la laissa tomber à terre. Une terrible explosion s'en suivit, brisant les vitres, arrachant le plâtre du plafond, et brûlant d'une horrible manière la malheureuse femme et son enfant. Son beau-frère, qui occupe l'étage supérieur, arriva à son aide et réussit à étouffer les flammes sur elle et sur son fils, mais pas assez tôt cependant pour empêcher les brûlures d'avoir un résultat fatal. Mme Lanterman et son fils expirèrent quelques heures après.

—Un bien bon Cham, dans le *Charivari*:

Un député est debout à la tribune, la main solennellement enfoncée dans le gilet, la tête fièrement rejetée en arrière.

—Messieurs, s'écrie-t-il, je n'ai rien à vous dire : c'est pour un photographe qui est là-haut avec son objectif désirant avoir mon portrait à la tribune.

—Les vicissitudes des maisons royales portent aux réflexions les plus philosophiques. Les Bourbons, qui, au commencement de ce siècle, occupaient trois trônes en Europe, n'en occupent plus un seul. La famille d'Orléans, plus heureuse, n'aura peut-être qu'à changer de continent.

Un de ses membres, le comte d'Eu, vient d'être déclaré, par décret de l'empereur dom Pedro, prince impérial du Brésil et héritier de la couronne.

Le comte d'Eu, qui est général en chef de l'armée brésilienne dans la guerre contre le Paraguay, a épousé la fille unique de l'empereur du Brésil, privé de toute descendance mâle.

C'est une assez jolie dot que l'empire du Brésil.

—Un auteur bègue lisait un acte à Nestor Roqueplan, du temps où il était directeur de l'Opéra-Comique.

—Très-drôle, disait le directeur une fois la lecture finie, très-drôle, mon cher, et fort original. Vous avez eu une idée excellente en faisant bégayer tous vos personnages....

—Co.... co.... comment.... bé.... bé.... bé.... gayer, interrompit l'auteur, mais c'est moi qui.... qui.... qui.... bé.... bé.... gaye!

—C'est vrai? Oh! alors.... votre pièce n'est pas drôle du tout!

Un drame en mer.

L'imagination des romanciers s'est souvent exercée à combiner de terribles drames en mer. Jamais, à coup sûr, on n'a lu un récit plus émouvant que celui-ci. Et ce qui ajoute à son intérêt, c'est qu'il est absolument vrai, qu'il y a d'héroïques survivants au massacre dont il va être question, et que nous empruntons les détails à un rapport authentique inséré dans le *Bulletin officiel* des établissements français de l'Océanie.

Le 17 juillet dernier, le *Moaroa*, trois-mâts barque de Tahiti, faisait voile vers cette île. Le navire était littéralement encombré de travailleurs indigènes ou kanaques 267 kanaques se trouvaient, à cinq heures du matin, sur le pont, quand le capitaine Blackett leur fit distribuer des chemises et du tabac. Tout le monde paraissait tranquille et heureux. Les hommes de quart étaient à l'arrière du bâtiment, occupés à préparer des planches pour construire une cloison entre le carré et le faux-pont, lorsque tout à coup, et sans aucun avertissement, les kanaques s'élancèrent sur eux. Le passager, M. Lattin, fut d'abord tué d'un coup de hache, et aussitôt le capitaine tombait raide mort, frappé d'un coup de couteau dans le dos.

Le second, Charles Steenalt, s'élança aussitôt pour secourir son chef ou le venger, mais il était trop tard. Les kanaques se ruaient vers l'arrière, et il fallut se retirer dans la chambre. Les hommes de quart étaient massacrés!

La chambre fut aussitôt assiégée. Voyant que ce qui restait de l'équipage paraissait disposé à vendre chèrement sa vie, les indigènes prirent le parti de bloquer la chambre, avec les briques de la cuisine, avec la voile d'étai, avec tous les colis qui se trouvaient sur le pont.

Les hommes de quart de l'avant, sentant bien qu'ils ne pouvaient résister à cette foule d'assassins, se réfugièrent dans l'avant et refermèrent sur eux le panneau. Avec des peines infinies, ils parvinrent, en rampant dans l'entrepont, à rejoindre le second dans la chambre. Malheureusement, il n'y avait presque pas d'armes à bord.

L'interprète Sunday, blessé gravement à la cuisse droite, gisait garotté dans sa cabine. Au moment où le lieutenant Crisp se montra pour appeler Sunday et savoir où il se trouvait, un kanaque lui tira à bout portant un coup de fusil et le tua raide. En le voyant tomber, les meurtriers poussèrent des hurlements de joie.

A ce moment, le second Steenalt et ses hommes n'avaient plus que deux fusils en bon état et un revolver hors de service. Steenalt prit une résolution désespérée : faire sauter la partie centrale du pont et profiter de la terreur des indigènes pour reprendre possession du navire.

Il remplit donc de poudre un petit baril, se glissa dans l'entrepont, fit une sorte de matelas de toile à voile pour soutenir le baril de façon à ce que son explosion n'attaquât que le pont, et disposa une traînée de poudre. Il ordonna impérativement à ses hommes de se tenir le plus à l'arrière qu'ils le purent, afin d'éviter le danger, et comme il n'avait pas assez de poudre pour prolonger beaucoup la traînée, il comprit toute l'étendue du péril qu'il courait. Il fit une courte prière, recommanda à Dieu sa femme et ses enfants, et mit le feu à la traînée.

L'explosion fut immédiate. Une partie du pont sauta, et avec elle les kanaques révoltés. Les autres se précipitèrent dans la mer, et à plusieurs reprises, voyant que le navire n'était pas détruit, tentèrent, mais en vain, de l'aborder. La plupart purent regagner à la nage l'île Byron.

Le second n'avait pas même une égratignure!....

On répara le mieux qu'on put les avaries, et on fit l'appel. Le capitaine, le lieutenant, le passager, M. Lattin, et cinq matelots étaient morts. Un autre passager, l'interprète et deux matelots étaient blessés. Il ne restait pour tout équipage à l'héroïque second que cinq matelots!

Le lendemain, on mit les corps du capitaine et du lieutenant dans des nattes neuves, on attacha à chacun un poids de cinquante briques, on les enveloppa de pavillons. A cinq heures, comme le soleil se couchait, le second lut une prière pour les morts, et on lança les cadavres à la mer.

Tous les survivants pleuraient comme des enfants.

Après cette triste cérémonie, on mit, comme on put, le cap sur Tahiti.

En terminant son rapport, le second Steenalt, sans se préoccuper davantage de son héroïque conduite, s'excuse très humblement d'avoir sans doute fait des fautes d'orthographe, attendu qu'il est Danois!

Gagne et Troppmann.—Le lyrisme de M. Gagne trouve encore grâce auprès de la *France*, qui publie les lignes suivantes :

LES VRAIS COMPLICES DE TROPPMANN

ou

M. GAGNE GUILLOTINÉ POUR TOUT LE MONDE!

(*Musique douce!*)

Mortels, ne cherchez plus les criminels complices

De malheureux Troppmann, digne des noirs supplices

Je les ai découverts!.... Les complices, c'est vous,

C'est moi, prêt à gravir l'échafaud pour vous tous!

Monsieur,

Je crois remplir un impérieux devoir en demandant la suprême honneur d'être guillotiné—publiquement—pour expier les crimes de Troppmann et de la société, sa complice!.... Je n'hésite pas à dire que par ses scandales et par l'*infernale célébrité* donnée à tous les grands scélérats, le monde a guidé aux plus hideux forfaits, le malheureux Troppmann, en faveur de qui j'ose solliciter des circonstances atténuantes, parce que je ne sais pas partisan de la peine de mort, et parce que les hommes pervers qui font les *concerts du crime*, doublés sont les détestables flatteurs, sont aussi les pères de tous les monstres humains.

(*Musique douce!*)

En célébrant sans frais les crimes des intrigants,

Les hommes pervers sont les pères des brigands.

J'ai l'honneur, etc. GAGNE,

Avocat, citoyen du peuple universel.

30 décembre 1869.

FAITS DIVERS.

Aurbiana.—Frou-Frou, chroniqueur du *Gaulois*, rendant compte du *Rêve d'Amour*, le dernier ouvrage d'Auber, dit :

J'ai collectionné, dans les entr'actes, quelques mots de M. Auber. Permettez-moi de vous les servir au hasard de la fourchette.

—La vieillesse a ses inconvénients.... c'est vrai! Mais c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé pour vivre longtemps!

—Vos opéras, lui disait un courtisan, sont toujours plus jeunes les uns que les autres.

—Preuve garde, mon cher, on pourrait croire que le dernier est tombé en enfance!

—Ma musique n'a peut-être pas de valeur, mais elle fait de l'argent. Demandez au caissier du théâtre et, quand on me joue, les finances sont *aubérées*.

—On parle de novateurs en musique qui méprisent ces artistes. Ils ne se gênent pas pour m'en *dérauber*.

—Parmi les dernières personnes qui sont sorties du théâtre, on a remarqué, appuyée sur le bras de deux jeunes filles une vieille femme d'un âge tout à fait invraisemblable. Il n'y a eu qu'un cri dans la foule en apercevant cette vénérable dame.

—Tiens! la grand'mère de l'auteur!

—A la sortie. Mon voisin de gauche :

—C'est un bijou!

Mon voisin de droite :

—Oui.... C'est de l'*Aubère comique*.

—Position offerte à un irréconciliable—pas de remerciements, S. V. P.

Qu'il se mette dans l'administration des postes et sollicite l'emploi qui consiste à déchiqueter l'Empereur, de même en effigie.

En frappant fort avec le tampon, il y a là de quoi assouvir la haine la plus inextinguible.

—Autre illusion perdue!

Pendant la session législative, il ne se commit pas de calembour dans Paris que l'on en fasse l'honneur à M. de Tillancourt. Hier encore, la *France*, qui publie des échos parlementaires fort amusants, revenait à la charge.

—Avez-vous remarqué, disait-on à M. de Tillancourt, devant qui on lisait cette statistique, qu'il n'y a aucun député dont le nom commence par U?

—La belle affaire! répondit le député de Soissons. Ce qui m'étonne bien plus, c'est qu'on trouve des noms à la lettre T. Car notre Chambre n'est-elle pas sans U ni T?

—Quelqu'un montrait ce tantôt à M. Thiers le jouet qui représente M. Emile Ollivier, la tête et la tranquillité des boulevards depuis huit jours.

M. Thiers devint rêveur.

—Eh! bien, s'écria-t-il après un instant de silence, le voilà sacré, le voilà grand homme. Tenez, moi, je n'ai cru à ma popularité que le jour où j'ai acheté ma charge en pain d'épice à la foire de Saint-Cloud.

Et il ajouta :

—Elle ne coûtait même qu'un sou!

Voilà la gloire!

—Victor Massé dit du bien de tous ses confrères, et notamment de L...., compositeur tout à fait inférieur. Il apprend dernièrement que celui-ci passe son temps à lui nier le moindre mérite.

—Qu'importe! répond l'auteur des *Saisons*; je dis que L.... a du talent, il affirme que je n'en ai pas, nous savons bien que nous mentons tous les deux.

—La *France* fait remarquer que par une curieuse coïncidence le procès de l'assassin de la famille Kinck a commencé le jour où l'Eglise célèbre la commémoration du massacre des Innocents.

—Un médecin de l'armée anglaise en Chine a découvert un traitement que l'on dit excellent contre la petite vérole. Le remède est très simple comme on va le voir :

"A la fin de la période de la première fièvre et juste au moment où l'éruption doit faire son apparition, on frotte la poitrine du malade avec de l'huile de croton et de l'onguent tartrique. Cette opération détermine l'éruption qui se concentre sur cette seule partie du corps et en épargne tout le reste. Cette éruption est en même temps complète et suffisante et empêche ainsi la maladie de s'attaquer aux organes intérieurs. L'armée anglaise de la Chine a adopté ce traitement et le considère comme une cure parfaite."

—Le docteur Spada, prestidigitateur, se trouve en ce moment à Nice. Que faire à Nice, sinon passer des temps à Monaco?

Le docteur va au Casino et perd 3,000 fr. en l'espace de dix minutes.

Vexé, n'ayant plus que 1,200 francs en poche, il quitte le jeu en jurant bien qu'il n'y reviendrait plus et court à la gare du chemin de fer pour revenir à Nice. Hélas! le train était parti; il fallait attendre jusqu'à minuit. Il retourne au Casino tout penaud et risque encore 200 francs. La chance lui est si favorable, que, non seulement il rattrape ses 3,000 francs, mais retourne à Nice avec un bénéfice de 32,000 francs.

Ce que c'est que de manquer le train et d'être prestidigitateur.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Ordre du Bureau Chinois sur l'Emigration des Coolies.

Discours de l'Archevêque de Paris au Concile Œcuménique.

Réponse du Général Terry à Bryant.

Condamnation de Rochefort.

Six mois de détention et 3,000 Francs d'Amende.

Rochefort n'en reste pas moins Député.

Nouvelles européennes.

Paris, 22 janvier—Rochefort a été condamné à 6 mois de détention et à 3,000 francs d'amende. La sentence n'affecte pas la situation de Rochefort au Corps législatif.

Londres, 22—John Rose a été fait chevalier.

Paris, 22.—La sentence de Rochefort comprend la privation de droits politiques, bien qu'il reste député au Corps législatif.

Londres, 22 janvier—L'expédition de Baker était, au 1er janvier, dans la vallée du Nil. Tout le monde se portait bien.

Rome, 22 janvier—Une pétition contre les excès des laïques qui publient des journaux a été signée en grand nombre par les Pères.

Rome, 22—L'archevêque de Paris a prononcé devant le concile un discours plein de sagesse et de modération.

Nouvelles de Washington.

Washington, 22 janv., midi—Dans le comité sur l'état de l'Union, des discours ont été faits en faveur du transfert de la capitale qui a été à l'ordre du jour.

Fisk, Jr. a la parole et attire grande attention. Il y a peu de membres à la Chambre aujourd'hui. La collision attendue entre Butler et Dawes a été ajournée.

Le comité judiciaire à la Chambre rapportera une résolution d'après laquelle le juge Watson, du Texas, aura la faculté de se démettre sans perdre son salaire. S'il refuse de se démettre, le Président pourra nommer un juge associé à sa place.

Washington, 22 janv—Le Revenu a reçu aujourd'hui $231,000.

Fisk, Jr. a témoigné aujourd'hui sur la panique de l'or.

Le comité des élections donnera un siège à Covode.

Le Nipsic partira aujourd'hui et le transport Guard lundi, pour l'expédition de Darien.

Répondant à un comité pour les affaires du District de Columbia, le Président a dit : Je désire voir le siège du gouvernement établi de manière à faire l'orgueil des citoyens de la république et recommandable au moins à la considération des peuples de l'ancien monde. Je comprends les difficultés dont peuvent se plaindre les citoyens du district et je serais charmé de les aider à en sortir.

Chambre.—Stokes a commencé à traiter les affaires militaires du Tennessee, mais ayant la permission d'envoyer à l'impression ce qu'il avait à dire, il a cédé la parole aux chefs du mouvement. Moore et Logan ont fait de longs discours en faveur de ce mouvement. La Chambre s'est ajournée.

Washington, 22 jan—Le département d'Etat a reçu de notre consul à Amoy une copie d'un ordre important du bureau étranger à Pékin, lequel ordre avait été promulgué, mais communiqué en commission des Douanes des ports du traité. Le Consul exprime l'opinion que, conformément à cet ordre, l'émigration légale des Chinois sur la côte du Pacifique sera limitée à Hong Kong, et elle ne procurerait aucune autre protection que celle qui est la sauvegarde de l'ordre:

1o. Les négociants non autorisés par des traités ne peuvent ouvrir des bureaux d'émigration. 2o. Les navires non autorisés par les traités ne peuvent transporter des coolies émigrants. 3o. Les coolies émigrant ne peut se rendre sans contrat dans les pays non autorisés par les traités. 4o. Les négociants seuls autorisés par des traités peuvent ouvrir des agences d'émigration, et les navires seuls autorisés par des traités peuvent transporter des émigrants, et les pays seuls autorisés par des traités peuvent les recevoir. 5o. La traite des coolies est prohibée à Macao. 6o. Les commissaires des douanes doit coopérer avec le surintendant pour veiller à ce que les règlements des agences ouverts par l'autorité des officiers locaux se trouvent conformes aux règles écrites de la convention de 1866, et il doit agir avec les officiers délégués par les officiers locaux pour s'assurer que l'émigrant comprend bien le contrat en vertu duquel il sort, et qu'il n'a eu à s'engager sous l'empire d'un contrat qu'il accepte bien librement.

Le commissaire doit en outre signer et sceller chaque contrat pour preuve que le coolie en comprend bien la portée et en accepte les conditions, et il doit aussi s'assurer que les navires employés à transporter des coolies émigrants sont autorisés de bonne foi par des traités.

Amoy, 23 juillet 1869.

Copie certifiée du registre, signé Chas W. Legendre, consul des Etats-Unis.

Washington, 22—Sur motion du juge Sharkey l'hon. Michael Ryan de la Louisiane a été admis à pratiquer devant la Cour Suprême des Etats Unis.

Washington, 22.—Hier, le Sénat, par un vote très serré, a adopté l'amendement proscripteur de M. Drake au bill d'admission de la Virginie. Il ne s'est pas trouvé pour l'amendement un seul vote des trois grands Etats, New York, Pensylvanie et Ohio, qui comptent à eux seuls plus d'un quart de la population de l'Union. Ce vote a été emporté par une combinaison de petits Etats et de petits esprits. Une grande majorité du peuple américain, même telle qu'elle est représentée au Sénat, est opposée à l'amendement. Il a été soudé par divers amendements de même famille provenant d'un même sentiment indigne, de crainte, de méfiance et de haine, et qui ont obtenu à peine une majorité.

Nous regrettons beaucoup que le Mississippi n'ait pas été représenté par les nouveaux sénateurs pour rejeter ces insidieuses et outrageantes propositions avec l'esprit qui a fait voter presque tout le corps électoral en faveur d'une amnistie universelle aussi bien que pour le suffrage impartial. C'est avec ce tardeau qui aurait pu convenir il y a 4 ans que le bill va à la Chambre où ces efforts puissants seront faits pour le rendre encore moins généreux et plus odieux. Nous craignons que la restauration de la Virginie ne soit indéfiniment ajournée par l'œuvre d'hier.

Nouvelles Diverses.

San Francisco, 22 janvier—Une partie de billard a été jouée aujourd'hui par Dion et Deery pour le bénéfice des pauvres. Il y avait beaucoup de monde. Dion a gagné la partie, Deery n'ayant fait que 537 points. Ce résultat a fait que de fortes sommes d'argent ont changé de mains.

Providence, R. I., 22 janvier—E. B. Pritchard, riche citoyen, s'est suicidé. Cause, de fortes pertes.

Atlanta, 22 janv—On croit que le bureau d'officiers complétera ce soir l'enquête à l'égard de membres de la Chambre qui sont devant eux.

Le général Terry a renvoyé la réponse suivante au comité démocratique, qui avait demandé que la question d'éligibilité fût soumise à la Cour Suprême de l'Etat :

Quartier-général du district militaire de la Géorgie, Atlanta, 22 janvier 1870.

Au colonel J. E. Bryant, président etc.,

Monsieur.—Après avoir considéré attentivement votre lettre du 17 courant, j'ai décidé que je ne devais pas soumettre les questions de la vérification des pouvoirs de certains membres élus de la Législature de Géorgie à la justice de la cour suprême de Géorgie. J'ai le plus grand respect pour le caractère et les lumières des hommes qui composent la cour et je ne doute pas qu'ils ne fussent offerts de me donner une opinion impartiale, mais j'ai appris de diverses sources qu'ils ont été consultés ou que quelques-uns d'eux ont été consultés individuellement sur l'éligibilité de plusieurs de ceux dont les affaires ont été soumises à une investigation et ont déjà exprimé des opinions sur les faits qui leur ont été présentés. Je pense, en conséquence, que pour rendre justice à tous les parties, il faut suivre la règle qui interdit à un juge de décider d'une affaire sur laquelle il a été consulté comme juriste.

ALFRED H. TERRY, Major-général breveté.

Marchés européens.

Havre, 22 janvier—Coton calme à l'ouverture sur place et sur mer.

Frankfort, 22, 5-20, fermes à l'ouverture à 91 7/8 à 92.

Paris, 22—Bourse ferme à la clôture. Rentes 73, 92.

Marchés Américains.

Mobile, 22 janv—Coton ferme à la clôture. Mid 24. Vendu 2500 balles. Reçu 3121.

New York, 22 jan—au soir—Argent, facile à la clôture de 5 à 6. Sterling, inactif à 9. Or, ferme à la clôture à 120 5/8. Fonds publics, forts à la clôture et en hausse. 5-20, 115 3/4. Fonds du Sud plus faibles à la clôture.

New York, 22 jan—au soir—Coton ferme à la clôture. Mid 24 3/8.

New-York, 22—Beaucoup plus d'offres d'argent que de demandes. Escompte facile de 7 à 10.

Memphis, 22 janvier — Coton ferme à la clôture. Middling 24 3/8. Reçu 1600 balles.

Charleston, 22 janvier — Coton calme et ferme, Middling 24 1/4. Vendu aujourd'hui 350 balles. Reçu 365.

Savannah, 22 janvier — Coton actif. Middling 24 3/8. Vendu 800 balles. Reçu 2482.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 22 janv—Descendant, le Mountaineer, Longworth, Lee, Kilgour. Le fleuve monte rapidement. Temps clair et chaud.

Memphis, 22 janvier — Descendant, le Robison. Temps couvert et chaud.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 22 janv—Arrivés: le navire Hampton Court, en 41 jours de Liverpool, avec une cargaison de sel; la barque Mary An, en 46 jours de Liverpool, avec du sel; le navire Aaron Brown, en 51 jours de Liverpool, avec du sel; la barque Guipuzcoana, en 45 jours de Bordeaux, avec une cargaison générale, à Maigana & Laborde; le navire Savannah, en 46 jours de Liverpool, avec du sel. Pas de départs.

Passe à Loutre, 22 janv—Arrivés à la barre, attendant des ordres, la barque J. W. Barss, en 14 jours de Boston, sur lest; le navire anglais Annie Royden, de Liverpool, avec du sel, est échoué à environ deux milles au nord-ouest de la barre; arrivée en dedans et attendant des ordres, la barque norvégienne Ebenezer, en 16 jours de Porto Rico, sur lest.

(Dépêches d'hier soir.)

Paris, 21.—Bourse ferme à la clôture. Rentes 73,52.

Paris, 21.—La grève du Creuzot continue. C'est la plus grande usine d'Europe. La grève est attribuée à l'influence républicaine, et l'on craint qu'elle se propage dans d'autres endroits.

La cause première de la grève est le changement de la direction. Un accident épouvantable, dont la nature n'est pas rapportée, a fait périr plusieurs grévistes, ce qui a redoublé l'excitation.

Des journaux semi officiels disent que les troubles au Creuzot sont grandement augmentés par la distribution de journaux radicaux parmi les ouvriers. Schneider, président de la Chambre, et principal propriétaire de l'usine et plusieurs compagnies de troupes sont arrivés au Creuzot aujourd'hui et d'autres troupes sont en route.

Chicago, 21—L'Iowa n'a pas encore passé le 15e amendement. Le délai est causé par une question d'étiquette entre les deux Chambres.

Les mineurs charbonniers sur le chemin de Solido, Peoria et Warsaw sont en grève.

La bande des Pawnies Loups a tué huit hommes du corps hydrographique de Buck, sur la "Republican River", en août dernier. Plusieurs, qui avaient échappé, ont été tués par une autre bande.

Londres, 21 jan.—Un emprunt Grec d'un demi million sterling sera mis incessamment sur le marché.

L'amiral Sir George Francis Seymour est mort à l'âge de 83 ans.

Paris, 22 jan—Deux mille hommes d'infanterie et 600 hommes de cavalerie sont arrivés au Creuzot. Un rédacteur de la *Marseillaise* a été arrêté sur la prévention d'avoir fomenté les troubles du Creuzot.

Madrid, 22—Les Cortès ont eu une séance orageuse à propos de la manifestation des étudiants. Rovero a dit qu'il déférerait aux tribunaux tous les perturbateurs jeunes ou vieux, et le pays verra que ce ne sont pas là des paroles qu'emportent le vent. Rovero a répété qu'il châtierait tous ceux qui troublent l'ordre public.

Rome, 21—Les évêques allemands ont décidé qu'à moins que le nombre des membres de chaque diocèse ne soit considéré dans les votes du concile, ils s'en retourneront chez eux en corps. Cela cause beaucoup d'excitation.

New York, 21.—Coton, irrégulier et inactif. Or 121 1/2.

MARIE, le 22 janvier, à l'église St Augustin, par le Révérend Père Joubert, M. PIERRE DUCLOS à Mlle MANANCE DUMOND, tous deux de France.

Marié, le 22 janvier 1870, à 6 1/2 h. dans l'Eglise St Antoine de cette ville, par le Révérend père Jourdan, M. J. LINCOLN, [illegible] de Little Rock, Arkansas, à Mlle ADRIENNE HELLEUX de Napoleonville, Lue.

Décédée, le samedi, 22 courant, à 5 heures P. M. LUCIAS, fille de George Landry et d'Ernestine Martinville, à l'âge de 23 mois et 9 jours. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu à quatre heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence du père de la défunte, rue de la Victoire, 415, entre Mandeville et Marigny.

Avis aux Familles.

A VENDRE, une belle tombe en briques [illegible]. S'adresser à J. CALLICO, marbrier, rue St-Louis, No 286, près Villeré.

A vendre aussi plusieurs autres tombes dans le Cimetière Lafayette No 1, rue Washington.

2 janv—6t

Tapis, Toile cirée, Rideaux.

A. BROUSSEAU & CO., rue de Chartres, 17, importateurs et marchands en gros et en détail, de TAPIS, TOILES cirées pour parquets et pour tables, descentes, &c. NATTES, [illegible], STORES, [illegible], TOILES [illegible], CRINS [illegible], BRIDAUX de dentelle, Coutils à matelas, Ressorts, Guipures. janv—6t PPS

CONCLAVE ÆTNA No. 15, S. W. M. TOUT LE COMITÉ DU BAL [illegible] DIMANCHE, 23 janvier, à midi [illegible].

WM. R. [illegible]. A. A. KER, Président. 22janv

Salle de la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1870.

UNE assemblée générale de cette société aura lieu [illegible]. Tous les membres [illegible] présents, attendu qu'il y a des affaires [illegible].

E. J. COURTIN, Secrétaire. N. A. CLAMBIAS, [illegible]. 23 janv.

Le Rév. P. Chocarne

PRECHERA à l'église de l'Immaculée Conception, DIMANCHE, 23 du courant, à 4 heures de soir. On quêtera pour la Maison du Bon Pasteur.

22janv f2 V. S. BLANC.

Cadeau au Général LEE.

LES HEROS DE CHANCELLORSVILLE! Belle Peinture Equestre, par JULIO, Des Généraux LEE ET STONEWALL JACKSON, En Exhibition à la Galerie des Arts de WAGENER & MEYER, 106, rue du Canal. Admission [illegible]. 22 janv—M De 10 h. A. M. à 10 1/2 P. M.

AVVISO.

SI avvisa il publico che G. LUCCHESI non è più agente del giornale L'ECO D'ITALIA e L'UNIONE ITALIANA. Se qualcheduno avesse dei reclami a fare, si diriga all' ufficio del sude lo, No 281 Rampart st. G. LUCCHESI.

N. B.—Ore d'ufficio della sudetta da tre prom: N. Orl 20 genn. 1870. 21 janv—3f

Aux Fermiers des Marchés Publics, et à tous ceux que cela peut concerner.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, 22 janvier 1870.

JE vous donne avis par les présentes qu'à partir du 1er février 1870, la Compagnie cessera de fournir du gaz aux réverbères publics dans les marchés de la ville. La ville de la Nlle-Orléans n'a pas, depuis deux ans, payé à la Compagnie ce qu'elle lui doit pour fourniture de gaz aux appareils dans les marchés, bien qu'aux termes de son contrat avec la dite Compagnie elle se soit engagée à faire des paiements mensuels, ainsi que le font toutes les personnes qui consomment du gaz, et bien que dans les budgets de 1869 et 1870, conformément à la charte de la ville, des fonds aient été destinés à cet effet. Le Conseil a depuis refusé de donner à la somme de $15,000 prévue pour fourniture de gaz la destination fixée dans le budget de 1870, par des résolutions enjoignant au Contrôleur et au Trésorier de réserver sur les recettes mensuelles un montant suffisant pour payer le compte du gaz chaque mois, conformément au contrat. En conséquence la Compagnie déclare qu'elle ne peut continuer les susdites fournitures de gaz.

Par ordre, N. O. J. TISDALE, 22 jan—au 1er fév Surintendant général.

Louisiana Cotton Manufactory.

Nouvelle-Orléans, le 22 janvier 1870.

UNE élection de cinq Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu au bureau de MM. A. Rochereau & Co., 18, rue St-Louis, le LUNDI, 7 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

GEO. PERRILLIAT, 23 janv—au 7 fév Secrétaire pro. tem.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1870.

UNE élection de neuf directeurs de cette banque, par les actionnaires, aura lieu, conformément à la loi, au local de la banque, No. 37 rue du Camp, le LUNDI 7 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre, CHARLES L. C. DUPUY, Caissier. 23 janv—au 7 fev

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Encoignure des rues St. Pierre et Vieille-Levée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1870.

CETTE banque commencera ses affaires MARDI prochain 25 du courant. Les bureaux seront ouverts tous les jours, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi et de 5 heures de l'après-midi à 7 heures du soir.

23 janv—1f CHARLES KERR, Caissier.

Demande de Gardienne.

ON demande une Gardienne. 37 rue Troisième, encoignure de la rue du Camp. De bons renseignements seront donnés à une personne bien recommandée. 23janv—1f

DEMANDE.

ON demande une femme pour faire la cuisine, blanchir et repasser. S'adresser au No. 20 du Chemin du Bayou, près Fencoignure Claiborne. 23janv—1f

A Louer,

UN GRAND JARDIN ayant environ 3 arpents, bien entouré, et avec une bonne MAISON de résidence, situé à deux îlots d'un chemin de fer de ville.

S'adresser à P. S. WILTZ, 23 janv—3f No 156, rue Carondelet.

LE Dr. T. ANFOUX, Dentiste,

VIENT de transférer son cabinet rue du Canal, No 145, près Bourbon. Il y recevra avec plaisir ceux de ses amis et de ses clients qui voudront honorer de leurs visites. Dans ses opérations, il applique les perfectionnements les plus récents de l'art du dentiste. Prix modérés. 23janv—1f

SPLENDIDE COMBINAISON!

20,000 Numéros seulement!

LOTERIE

—A—

NUMÉROS SIMPLES

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

GROS LOT :

$50,000 !!!

CLASSE A,

Tirage, à la Nouvelle-Orléans, Jeudi, 27 janvier 1870.

HOWARD, SIMMONS & CO., Adjudicataires.

COMBINAISON.

20,000 NUMEROS.

Billets, seulement $20!!

1 lot de $50,000	soit...		$50,000
1 lot de 30,000	soit...		30,000
1 lot de 20,000	soit...		20,000
1 lot de......	10,000 soit.		10,000
1 lot de......	9,000 soit.		9,000
1 lot de......	8,000 soit.		8,000
1 lot de......	7,000 soit.		7,000
1 lot de......	6,000 soit.		6,000
1 lot de......	5,000 soit.		5,000
1 lot de......	4,000 soit.		4,000
1 lot de......	3,000 soit.		3,000
1 lot de......	2,000 soit.		2,000
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000	soit....	[illegible]
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
50 lots de......	$500 soit		$25,000
317 lots de......	200 soit		63,400

LOTS d'APPROXIMATION

9 approximations de $500 chacune sur les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $50,000 soit $4,500.

9 approximations de $400 chacune sur les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $30,000 soit $3,600.

9 approximations de $300 chacune pour les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $20,000 soit $2,700.

9 approximations de $200 chacune pour les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $10,000 soit $1,800.

440 lots s'élevant à $280,000

BILLETS ENTIERS, $20

COUPONS, en proportion.

21jan—6t PP

Réduction! Réduction!

J. LEVOIS & JAMISON

196 .... CANAL 196

ONT opéré une nouvelle réduction dans leurs SOIERIES, POPELINES, CACHEMIRES, Et de toutes les autres MARCHANDISES QU'ILS ONT IMPORTEES, à cause de l'abaissement des frais d'importation et pour répondre aux besoins de la place.

Ils feront, la semaine prochaine l'ouverture d'un assortiment aussi considérable que varié des derniers genres de SOIERIES, LAINAGES, TOILES ET COTON, ARTICLES DE TOILETTE pour habillements de printemps et d'été.

Marchandises américaines aux prix les plus modérés.

Les acheteurs en gros et en détail sont invités à venir examiner notre stock.

J. LEVOIS & JAMISON, 196 Canal, entre St Charles et Carondelet.

Magnifiques Affaires

—EN—

MARCHANDISES SECHES

GROS ET DÉTAIL.

M. REIMAN,

131 .... RUE DU CANAL .... 131 (BATISSE TOURO)

Marchandises Nouvelles

RÉCEMMENT arrivées de France, d'Angleterre, d'Irlande, d'Allemagne et de New York que j'offre au public à des prix EXTRÊMEMENT RÉDUITS.

[illegible]

M. REIMAN.

Réouverture! Réouverture.

$75,000

De Marchandises Sèches rachetées du Shériff à un tiers de leur valeur, et qui doivent être vendues dans un délai de 60 jours pour pouvoir payer. Vente de tout le Stock à des prix de panique. Bénéfice de cinquante pour cent réalisé par tous ceux qui achèteront leurs marchandises au Magasin de Marchandises Sèches de

Z. EPSTEIN & CO.

172 .... RUE DU CANAL 172

Entre Baronne et Dryades.

OCCASION INOUIE!!

LES Dames sont priées de venir se convaincre par elles-mêmes [illegible].

[illegible]

Z. EPSTEIN & CO. 172 rue du Canal, entre Baronne et Dryades. 16 jan—3

W. DAUPHIN.

150 .... Rue du Canal 150

LES Dames [illegible] sont respectueusement invitées à venir examiner les bonnets.

ARTICLES DE MODE, DE W. DAUPHIN.

[illegible]

THEO. DANZIGER,

163... Rue du Canal ...163

[illegible]

THEO DANZIGER, 163 Canal. 2janv.

R. PIAGGIO,

Marchand-Commissionnaire,

Au coin des rues Canal et Tchoupitoulas.

OFFRE en vente en magasin et en débarquement et à des prix au gré des acheteurs—CANELLE, NOIX DE MUSCADE, GINGEMBRE, CLOUS DE GIROFLE, POIVRE [illegible] Singapore, WHISKY de différentes marques. 23jan—6t

En débarquement des navires ARGEAU, de Marseille, et OSWEGO, de Bordeaux.

160 Barriques VIN ROUGE Bergasse, 750 caisses VERMOUTH Noilly Prat & Co, 500 paniers HUILE Plagniol qualité super, 1000 caisses VIN ROUGE W. K., 60 barriques VIN ROUGE Castelmoron, 100 caisses OLIVES Verdales, 100 CAPRES, 50 EAU DE FLEURS D'ORANGER. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 23 janv— 62 Vieille Levée.

En débarquement du navire 'Argeau'

VENANT DE MARSEILLE.

1000 paniers HUILE de [illegible], 50 quarts BURGUNDY PORT [illegible], 200 caisses VERMOUTH Noilly Prat & Co, 100 caisses SAVON de Marseille, 100 caisses OLIVES, 100 caisses CAPRES. A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ, No 29 rue Vieille Levée.

EN DEBARQUEMENT DU NAVIRE OSWEGO Venant de Bordeaux.

40 barriques VIN ROUGE St Macaire, 40 barriques VIN ROUGE F. Martinet, 27 barils VIN BLANC. A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ, 23 janv— No 29 rue Vieille Levée.

Armes de Chasse.

M. J. SAGET annonce à ses amis et au public qu'il vient de recevoir un assortiment d'armes de chasse fabriquées expressément pour son compte et portant sa marque, revolver d'un nouveau modèle à 6 coups, et à double action [illegible]. 23 janv.

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, &c. AU JARDIN FRANÇAIS.

Plantes de Fleurs, Graines et Oignons, Arbres fruitiers.

M. ALBERT & CIE informent leurs bons [illegible]. 4 janv—[illegible]

Chienne Egarée.

Il s'est égaré une chienne "setter" noire, âgée de 4 mois, portant un collier [illegible]. SAPHO LOUIS, 119, rue Bienville. 23 janv—3f

800 Paniers HUILE,

Grandes et demi-bouteilles, de POSSEL FILS. 25 paniers HUILE D'OLIVE surfine. 20 caisses OLIVES. En débarquement de l'ARGEAU et en magasin, A vendre par A. CARRIERE & CO., 23 janv—6t No 21 Bienville.

ADRIEN DELPIT. NICOLAS CLAUDEL.

A. DELPIT & CIE.

Fabrique à Vapeur de Tabac à Fumer et à Priser

13 & 15 .... RUE ST-LOUIS .... 13 & 15

Dépôt......Encoignure Carondelet et Commune......Dépôt

PREMIER PRIX aux Expositions Universelles de Paris, en 1855 et [illegible]. PREMIER PRIX aussi à l'Exposition d'Altona (Allemagne), en 1869, accompagné du Diplôme d'Honneur.

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

[illegible]

BON TON CANDI.

BOITES A SURPRISES.

[illegible] UNE SURPRISE. MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, EPINGLETTES POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DE CHEMISES, BOUCLES D'OREILLES, ETC. ETC. [illegible] MILLER & SON, [illegible] Philadelphie. [illegible] 25 cents, par NORMAN & REISS, seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Si Vous Avez Besoin d'une

MACHINE A COUDRE,

ACHETEZ

L'American Button-Hole Over-Seaming and Sewing Machine

76 .... Canal 76

Machine à faire les Boutonnières et à Ourler

Parce qu'elle est incontestablement LA MEILLEURE

Et celle dont le prix est le plus bas

ELLE est simple de construction, marche facilement [illegible] POINTS OURLÉ, FRONCÉ, RABATTU, PLISSÉ, et COUD en même temps, [illegible] POINT DE BOUTONNIÈRE [illegible].

Chaque machine est garantie et livrée avec tous les accessoires.

Venez examiner, des spécimens d'ouvrage sont délivrés gratis.

ADAM & CO., 76 rue du Canal, seuls agents. 23 janv—30 6 [illegible] PP

Chien égaré.

Il s'est égaré, jeudi dernier, 27 janvier [illegible] Rampart [illegible] CHIEN RATS [illegible]. 22 janv—3t

Foin. Foin Foin.

500 BALLES FOIN de l'Ouest, à vendre, en lots au gré des acheteurs, par EDW. BURKE & CO., Aux Nos. 124, 126 et 128 de la rue Nlle-Levée, coin Girod. 21janv

DOMESTIQUE DE SALLE A MANGER.

UN bon domestique de salle à manger, homme ou femme, trouvera à s'employer immédiatement en s'adressant au coin des rues Esplanade et Dorbigny, Troisième District. 20 jan PP

MARCHANDISES SECHES A PRIX RÉDUITS.

F. G. BARRIÈRE & CO,

Ont maintenant en magasin un stock considérable de marchandises auquel ils appellent l'attention de leurs amis de la campagne et de la ville ainsi que celle du public en général.

Afin d'en opérer le prompt écoulement, ils offriront, à partir de lundi 29 novembre, tout leur stock à des prix excessivement réduits.

Leur assortiment comprend les articles suivants :

SOIERIES.

SOIERIES NOIRES, de la célèbre fabrique de Bonnet

do NOIRES, demi-deuil,

do GRISAILLES rayées et quadrillées,

TAFFETAS Failles couleurs unies,

SOIERIES rayées et quadrillées,

do brochées,

FOULARDS rayés et imprimés,

do noirs unis,

MARCELINES noires et blanches,

SATINS NOIRS et couleurs,

do et Taffetas blanc,

POPELINES unies soie et laine,

do fantaisie, grande variété,

DRAP impératrice,

MERINOS et CACHEMIRES,

MOUSSELINES de LAINE noires et imprimées

INDIENNES françaises, anglaises et américaines

ARTICLES DE DEUIL.

TAMISES et Alepine,

CRETONNES et Parisiennes,

DRAP impératrice,

do Biarritz,

TAFFETAS de laine et Cretonne,

MERINOS et Cachemires,

MOUSSELINE de laine de 3 à 6/4,

ALPACA, qualité supérieure, de 3 à 6/4,

ALPACA Popeline, do do

do français, do do

CHALES Cachemire et Mérinos, carrés et longs

do Tricot noir et couleur,

CHALES fantaisie,

do Tartans,

NUBIAS et Hoods,

ARABES et Manteaux.

ARTICLES DE MÉNAGE.

COUVERTES blanches, pour lits,

COURTEPOINTES blanches et couleur,

RIDEAUX Tulle,

MOUSSELINE Jacquard,

REPS et Damas laine,

DAMAS laine et soie,

TOILE à draps 10/4 et 12/4,

do toile [illegible]

do d'Irlande,

OUVRÉES,

SERVIETTES ouvrées et Damas,

DAMAS 8/4 et 12/4,

BAS pour dames et fillettes,

CHAUSSETTES pour hommes et garçons,

CHEMISES de peau pour hommes et garçons,

MOUCHOIRS batiste tous genres,

COLS et MANCHES pour dames,

JUPONS percale.

PARFUMERIE FRANÇAISE.

Un grand assortiment première qualité.

ARTICLES POUR HABITATION

COUVERTES blanches et grises,

FLANELLES blanches et couleur,

KERSEYS et Lindseys,

JEANS et Satinets,

COTONNADES et Denims,

BON-TEINT et Coutils à matelas,

COTONS écrus et blancs,

COTONS à draps écru et blanc,

Ainsi qu'une grande variété d'articles trop longs à énumérer, le tout sera positivement offert à des prix réduits.

F.G. BARRIERE & Co, 144 rue du Canal. 21 nov—[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 22 JANVIER [illegible]

[illegible]

Les tirages [illegible] HOWARD, SIMMONS [illegible].

[illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] H. [illegible] ADAM GIFFEN [illegible] Commissaires.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

BUREAUX : No. 120 de la rue Commune.

CAPITAL PLACÉ EN EXCEDENTS GARANTIES........ $500,000.

CETTE COMPAGNIE assure [illegible] l'incendie de mer et de rivière, [illegible] New-York, à Liverpool, à Londres [illegible] Paris ou à Brême [illegible].

Assurance contre l'incendie [illegible] briques et les meubles qui s'y trouvent [illegible] maisons en bois, les magasins [illegible] chandises et autres [illegible].

CHAS. BRIGGS, Président. ANT. CARRIERE, [illegible]. J. P. ROUX, Secrétaire.

SECOND GRAND BAL Paré et Masqué,

ANNUEL,

—DONNÉ PAR LE—

CONCLAVE ÆTNA No. 15, S. W. M.

DANS LA NOUVELLE SALLE DES ODD FELLOWS,

Rue du Camp,

MARDI SOIR, 25 JANVIER 1870.

—COMMISSAIRES—

[illegible]

Billets [illegible] Piastres.

[illegible]

MAX MIROUL—Coin Canal et Dauphine. FELIX SARON—14, rue Baronne [illegible] H. KUNTZ, coin Carondelet et Canal. F. F. DENEC [illegible]. JNO. G. GUERIN [illegible]. WM. PEMBERTON [illegible]. J. A. BETAT [illegible]. 16 janv—au 25 [illegible] PP

ASSOCIATION DE LA FOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE LA LOUISIANE.

CETTE ASSOCIATION tiendra sa [illegible] GRANDE FOIRE D'ETAT à la Nouvelle-Orléans, le vingt-trois (23) d'AVRIL 1870, qui sera ouverte durant neuf jours.

On pourra obtenir des catalogues de primes pour la Foire, en s'adressant aux membres de l'Association par la Poste.

Les actionnaires possédant un [illegible] à propos dix actions du fonds capital de l'Association sont priés de se présenter au bureau du secrétaire au Mechanics' Institute, pour obtenir leur billet [illegible] Fair-Grounds durant l'année 1870, [illegible] nouvelle classe de billets a été préparée [illegible] spéciales.

Les Directeurs invitent tous les [illegible] devenir actionnaires [illegible] s'adresser au Secrétaire de l'Association.

P. S.—On peut acheter aux Fair-Grounds des Plants de choix, des Arbustes et des Bouquets.

LUTHER [illegible]. [illegible] jan—PP D Secrétaire Trésorier.

AVIS AU PUBLIC.

ACHETEZ vos lampes et votre huile [illegible] de l'Huile Populaire [illegible] et vous y trouverez, avec les prix les plus [illegible], un assortiment de lampes pour [illegible] l'an, [illegible] Chandeliers [illegible].

J. P. GROSS. 18 déc—[illegible] J S D—PP Directeur.

J. G. BERMEL & Cie.,

191 .... RUE DU CANAL 191

VIENNENT de recevoir un magnifique assortiment d'articles entièrement nouveaux [illegible] Jour de l'An.

Parmi ces articles, dont l'énumération serait trop longue, nous mentionnerons:

Gants de peau pour hommes pour [illegible], de $1 50 à $2 50.

Chemises françaises de [illegible].

Ombrelles et Entout-cas, de $2 50 à [illegible]. Cannes de [illegible].

Un grand assortiment de Béquilles [illegible] Parapluies soie et coton. [illegible] Coiffures [illegible] Parfumerie, [illegible] Brosses, Trousses de voyage [illegible].

LINGERIE—Mouchoirs de batiste [illegible].

JOUETS D'ENFANTS, COFFRETS [illegible], OBJETS D'ART, JUMELLES [illegible], ARTICLES DE [illegible]. 21 déc—1m PP

Café de la Bourse

No 8 et 10.... Rue Carondelet.

TOUT ce que le marché fournit de meilleur sera servi, à toute heure dans [illegible] LE MEILLEUR GENRE FRANÇAIS.

On y trouvera les meilleurs vins, liqueurs, [illegible]. 10 déc—6m—PP

Avis aux Dames.

FÉLIX SARON,

14 .... RUE BARONNE 14

Près la rue du Canal.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne qu'il est de retour de Paris, avec le plus grand assortiment de [illegible].

CHEVEUX de toutes longueurs, depuis les plus noirs jusqu'aux couleurs ordinaires.

LE PLUS JOLI ASSORTIMENT [illegible]

CHEVEUX frisure naturelle, provenant des maisons DAUGUY et TERREUR, de Paris.

Dépôt de la poudre de [illegible] de la maison SAMSON, de Paris, garantie 18 karats.

Le plus bel assortiment de Bijouterie [illegible].

Dépôt de parfumerie de la [illegible] VIOLET, [illegible].

Les plus grandes nouveautés de COIFFURES EN CHEVEUX, EVENTAILS [illegible].

Toutes ses marchandises ayant été achetées dans de meilleures conditions [illegible] il invite les dames de la ville et de la campagne à visiter ses marchandises avant d'acheter ailleurs [illegible].

SUCCURSALE 82 RUE DU CANAL, Encoignure du Bassin.

FÉLIX SARON.

N. B.—Un grand salon est réservé spécialement pour la coiffure des dames.

Aussi, coupe de cheveux et frisure des enfants. Hoct—5m dim mer PP

GROVER & BAKER SONT [illegible] VICTORIEUX!

CINQ premiers prix à la Foire d'Etat de Jackson, Miss.

Un prix pour la meilleure machine à coudre [illegible] des familles. Un petit pour la meilleure [illegible] couture pour tous les travaux d'aiguille [illegible] le meilleur point de broderie. [illegible] Dryades.

G. L. FEVRE,

148.......RUE ROYALE.......148

IMPORTATEUR DE

VEAUX VERNIS, [illegible] Peaux et lastres, [illegible] de fantaisie pour Chaussures de Dames. Assortiment complet d'Outils de Cordonniers. [illegible] de Bottes et Bottines.

ELASTIQUE TERRY.

Cuirs à Harnais, Semelle de [illegible] New York, Peaux de Crocodiles [illegible]. Les ordres de la campagne sont [illegible] exécutés.